

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

42913
AMP2

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016875

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2708 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ICHATMI ABDELLAH Date de naissance : 08/04/18

Adresse : jet

Tél. : 21 Total des frais engagés : 30.63 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15 Juil 2010

Nom et prénom du malade : ICHATMI ABDELLAH Age : 1918

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cardiologue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ✓

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ODAGA LON C.R.

Le : 06.11.01.2010

Signature de l'adhérent(e) : IC

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07/2018	Chirurgie	1/16	200	Dr. [Signature] Cachet de l'Ordre des Médecins de Paris

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
2	15/07/2020	2863,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

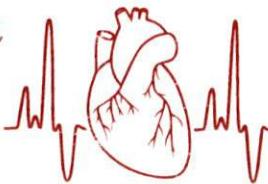
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS

عيادة طبية لأمراض القلب

Dr. El Ouai Mustapha



الدكتور الواعي مصطفى

Cardiologue
Spécialiste des maladies du :
Coeur - Vaisseaux
Circulation Sanguine (Varices)
Hypertension Arterielle
Electrocardiographie
et Doppler Cardiaque à Paris
Laureat des facultés de médecine
(Rabat - Reims - Paris)

إختصاصي في أمراض القلب والشرايين
الدورة الدموية - إرتفاع الضغط الدموي
التطبيب الكهربائي للقلب
دبلوم الكشف بالأمواج مأهول
الصوتية للقلب بباريس
خريج كليات الطب بـ :
(الرباط - ريمس - باريس)

بالموعد

Sur rendez-vous

El Jadida, le : 5 Juil 2020 الجديدة، في :

$$278100 \times 5 = 1390,00$$

KHATMI ADDZIADY

COPLAVID 2/

$$1481,20 \times 5 = 7401,00$$



TPM 1/2 date 1/



$$125,60 \times 5 = 628,00$$

Traitement du
(08) 0003

Bijourelat 5/11/



$$20,30 \times 5 = 104,00$$



Gluco phage 100



ساحة الحنضاري، عمارة الحنضاري، الرقم 2، الشقة 1، الجديدة

Place El Hansali, Immeuble Hansalia, N° 2, Appartement 1 - El Jadida

Tél./Fax : 05 23 34 00 06 - Mobile : 06 61 18 41 14 - Email : dr.mus@hotmail.com

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat-R.P.1.
 Ain sebaâ Casablanca
 Coplavix 75mg/100mg
 b30 cp
 P.P.V. : 278,00 DH
 6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat-R.P.1.
 Ain sebaâ Casablanca
 Coplavix 75mg/100mg
 b30 cp
 P.P.V. : 278,00 DH
 6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat-R.P.1.
 Ain sebaâ Casablanca
 Coplavix 75mg/100mg
 b30 cp
 P.P.V. : 278,00 DH
 6 118001 082018

Maphar
 Km 10, Route Côtier 111,
 Ql Zenata Ain sebaâ Casab
 Tenordate gelule b30 mv
 P.P.V. : 148,20 DH
 6 118001 182343

Maphar
 Km 10, Route Côtier 111
 Ql Zenata Ain sebaâ Casab
 Tenordate gelule b30 mv
 P.P.V. : 148,20 DH
 6 118001 182343

Maphar
 Km 10, Route Côtier 111,
 Ql Zenata Ain sebaâ Casablanca
 Tenordate gelule b30 mv
 P.P.V. : 148,20 DH
 6 118001 182343

Maphar
 Km 10, Route Côtier 111,
 Ql Zenata Ain sebaâ Casablanca
 Tenordate gelule b30 mv
 P.P.V. : 148,20 DH
 6 118001 182343

20,80

20,80

20,80

20,80

20,80

125,60

125,60

125,60

125,60